

## DOSSIER DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE **2024**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS** **le 10 décembre 2023**

**Pour les demandes liées à un projet spécifique (manifestation), il est possible de faire des demandes en cours d'année 2024.**

Ce dossier est à adresser à :

**Monsieur le Maire de Soorts-Hossegor**

**Service des Finances**

**18 avenue de Paris**

**40 150 Soorts-Hossegor**

**Adresse e-mail : [finances@hossegor.fr](mailto:finances@hossegor.fr)**

**Téléphone : 05 58 41 79 10**

Vous voudrez bien joindre à ce dossier :

### **Liste des pièces à fournir obligatoirement**

- Les statuts de l'association régulièrement déclarée
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile complétée de l'attestation couvrant les risques locatifs et de voisinage pour les associations utilisant les bâtiments communaux
- Le RIB de l'association
- Le rapport moral de la dernière assemblée
- Le dernier rapport d'activités et les projets à venir pour l'année
- Les derniers comptes approuvés de l'association (compte de résultat et bilan) et les modèles ci-après dûment complétés et signés par le Président

Il existe deux types de subventions :

- Type 1 - Pour une aide financière du fonctionnement de l'association :**  
compléter les documents page 1 à 7
- Type 2 - Pour une aide financière d'un projet spécifique (manifestation ...)** : compléter les documents page 1 à 4 et 8 à 10

Pour percevoir la subvention projet, les associations devront compléter et transmettre un bilan financier et moral post projet page 11 et 12

### **Important :**

**La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.**

**Si l'association perçoit des financements publics d'un montant annuel supérieur à 23 000 €, une convention devra être établie entre la Ville de Soorts-Hossegor et l'association.**